

COMMUNE DE BEAUVOIR-SUR-MER

Conseil Municipal

Séance du Lundi 24 Janvier 2011

PROCES VERBAL

Présents : MM. THIBAUD Christian, CHAIGNE Michel, MME MANDIN Monique, MM BILLON Jean-Yves, TESSON Denis, GRONDIN Bertrand, ANDRE Peter, BAUD Michel, MME BATARD Martine, M. PADIOLLEAU Fabrice, MMES LEROY Anne-Marie, TESSIER Sophie, GAUDIN Annick, MM. GILBERT Yannick, ROUSSEAU Yves, MMES WASELINCK Valérie, BICHON Virginie, M. PAGEAUD Patrick, MME TULET Marianick.

Absents ayant donné pouvoir : MME BOUTOLLEAU Roseline à MME MANDIN Monique

Absents : MME CHRETIEN Pascale, KARPOFF Béatrice

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h40

Monsieur le Maire fait l'appel nominal des présents.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE

Election à l'unanimité du secrétaire de séance : Monsieur PADIOLLEAU Fabrice a été élu secrétaire.

Monsieur BILLON revient sur le paragraphe urbanisme.

Suite à une erreur matérielle, il convient de lire :

Jean-Yves BILLON signale qu'un certain nombre de constructions, notamment des murs de clôture sont réalisés sans autorisation d'urbanisme. Ces réalisations ne respectent pas le POS. Il serait utile de faire une information dans l'aluette et faire réaliser **des contrôles**.

Par ailleurs, Monsieur BILLON rappelle qu'il était intervenu pour savoir où en était le dossier de modification du POS. M. le Maire avait répondu que le dossier a été confié au cabinet Gilles Buisson et que la modification est en cours de rédaction.

Suite à une erreur matérielle sur le procès-verbal de la séance du 13 Décembre concernant la décision n°69/10, il faut lire :

69DCMM	04/11/2010	portant renonciation au droit de préemption urbain sur la propriété de Monsieur le Directeur de la SARL BTSP POUVREAU, Les Petits Arsais (D n°1282-1284)	08/11/2010
--------	------------	--	------------

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2010

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils entendent approuver le procès-verbal de la séance du 13 Décembre 2010.

Le procès-verbal de la séance du 13 Décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

DOSSIERS POUR DELIBERATIONS :

01/11 – PVIC/FDUR entrées d’agglomération – Demande de subvention

Monsieur le Maire informe l’assemblée que dans le cadre de la mission FDUR confiée au cabinet Côté Paysage, diverses réunions ont eu lieu avec les services du département (CAUE, CG, DIRM...).

Monsieur le Maire présente les différents projets d’aménagement sur les quatre entrées d’agglomération.

L’estimation des travaux pour chaque entrée d’agglomération est ainsi répartie :

- 341.310,00 € HT pour la Route des Sables
- 265.290,00 € HT pour la Route du Gois
- 329.215,00 € HT pour la Route de Nantes
- 833.745,00 € HT pour la Route de la Roche

Dans le cadre de la présente demande de subvention, Monsieur le Maire propose de retenir les séquences suivantes, et ce en fonction de leur urgence relative à la sécurité des riverains :

- Priorité 1 : Route des Sables – séquence 1 pour 171.500,00 € HT
- Priorité 2 : Route de la Roche – séquence 3 pour 165.000,00 € HT
- Priorité 3 : Route du Gois – séquence 1 pour 95.000,00 € HT
- Priorité 4 : Route de Nantes – séquence 4 pour 64.300,00 € HT

Monsieur le Maire demande à l’assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le projet d’aménagement des quatre entrées d’agglomération,

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d’approuver le projet d’aménagement des quatre entrées d’agglomération

- décide de prioriser les actions sur ces quatre entrées d’agglomération tel que suit :

- Priorité 1 : Route des Sables – séquence 1 pour 171.500,00 € HT
- Priorité 2 : Route de la Roche – séquence 3 pour 165.000,00 € HT
- Priorité 3 : Route du Gois – séquence 1 pour 95.000,00 € HT
- Priorité 4 : Route de Nantes – séquence 4 pour 64.300,00 € HT

- décide de solliciter l’aide du Conseil Général de la Vendée dans le cadre du PVIC/FDUR entrées d’agglomération à hauteur de 30 % pour les quatre entrées d’agglomération

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

02/11 – SyDEV – Travaux de remise à niveau de l’éclairage public communal – Définition d’une enveloppe budgétaire annuelle

Monsieur le Maire informe l’assemblée que dans le cadre de l’exercice de sa compétence éclairage, le SyDEV souhaite réduire les délais de gestion des dossiers de remise à niveau.

Le SyDEV propose outre la réduction des délais d’étude et la constitution d’un stock de matériel que la commune de Beauvoir définisse une enveloppe budgétaire annuelle qui serait attribuée aux travaux de remise à niveau du parc d’éclairage.

Cette enveloppe budgétaire doit permettre au SyDEV de commander les matériels nécessaires à la remise à niveau.

Cette procédure ne modifie nullement le fonctionnement actuel de la gestion des dossiers de remise à niveau, l’engagement budgétaire de la commune n’étant effectif qu’après la signature de chaque convention précitée.

Suite à l'évaluation des besoins de la commune, établie sur la base de l'année précédente, Monsieur le Maire propose de fixer le montant de l'enveloppe budgétaire allouée pour l'exercice 2011 à hauteur de 25.000,00 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-D.R.C.L.E/2-128 relatif à la modification des statuts du SyDEV,

Vu la délibération du conseil municipal n°119/05 en date du 05 Décembre 2005 relative au transfert de la compétence éclairage du SyDEV,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le SyDEV à commander, dès l'établissement du rapport de visite de maintenance, les matériels nécessaires à la remise à niveau du parc d'éclairage public communal consécutif aux travaux de maintenance, dans la limite d'une enveloppe budgétaire fixée pour l'année 2011 d'un montant de 25.000,00 €
- s'engage à donner suite aux opérations de remise à niveau dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la convention relative à chaque opération dès lors qu'elles s'inscrivent dans le montant budgétaire défini ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

03/11 – Enquête publique pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière sise au lieu-dit La Martellerie à St Gervais – Avis du conseil

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Paul Guillot a été autorisé, par arrêté préfectoral du 10 Juillet 2000 pour une durée de 10 ans, à exploiter une carrière au lieu-dit La Martellerie à St Gervais, dans le but de créer un plan d'eau à vocation agricole.

L'exploitation du gisement n'étant pas terminée, Monsieur Guillot sollicite le renouvellement de cette autorisation pour une durée de 15 ans, à raison de 25.000 tonnes par an maximum.

La sous-préfecture des Sables d'Olonne a, dans ce cadre, prescrit l'ouverture d'une enquête publique, qui s'est déroulée du 13 Décembre 2010 au 13 Janvier 2011 en mairie de St Gervais.

La commune de Beauvoir sur Mer étant située dans le périmètre d'affichage de 3 km autour de cette installation, l'assemblée est appelée à donner son avis sur ce dossier.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- donne un avis favorable au renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière sise au lieu-dit La Martellerie à St Gervais pour une durée de 15 ans, à raison de 25.000 tonnes par an maximum
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

04/11 – SyDEV – Désignation de délégués

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SyDEV est administré par un organe délibérant, le comité syndical, dont les membres sont élus par des collèges électoraux, dénommés Comités Territoriaux de l'Énergie, constitués des délégués des communes adhérentes.

Suite à la révision statutaire du SyDEV votée par son comité syndical, préalable à la dissolution de plein droit du Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'Équipement de Beauvoir sur Mer, dont la commune de Beauvoir sur Mer est membre, et consécutivement à la promulgation de la loi n°2010-1563 du 16 Décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, il convient de désigner de nouveaux délégués de la commune pour le futur Comité Territorial de l'Énergie de Beauvoir sur Mer, en vue de désigner les nouveaux délégués au comité syndical du SyDEV.

Par conséquent, pour être représentée à ce collège électoral, notre commune doit désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants appelés à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires, pour représenter la commune de Beauvoir sur Mer au Comité Territorial de l'Énergie de Beauvoir sur Mer.

Notre choix peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal, sous réserve des inéligibilités et incompatibilités de droit commun.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-10, L.2122-25 et L.5211-7, L.5212-7,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DEL032CS151110 du comité syndical du SyDEV en date du 15 Novembre 2010 portant réécriture des articles 1 et 10 de ses statuts,

Considérant que l'article 10 de ces statuts dispose que le SyDEV est administré par un organe délibérant, le comité syndical, dont les membres sont élus par des collèges électoraux, dénommés Comités Territoriaux de l'Énergie, constitués des délégués des communes adhérentes,

Considérant qu'aux termes de la révision statutaire du SyDEV votée par son comité syndical, préalable à la dissolution de plein droit du Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'Équipement de Beauvoir sur Mer, dont la commune de Beauvoir sur Mer est membre, et consécutivement à la promulgation de la loi n°2010-1563 du 16 Décembre 2010, portant réforme des collectivités territoriales, il convient de désigner de nouveaux délégués de la commune pour le futur Comité Territorial de l'Énergie de Beauvoir sur Mer, en vue de désigner les nouveaux délégués au comité syndical du SyDEV,

Considérant, par conséquent, que pour être représentée à ce collège électoral, notre commune doit désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants appelés à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires,

Considérant que notre choix peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal, sous réserve des inéligibilités et incompatibilités de droit commun,

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés,

Au vu de ces éléments et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il y a lieu, de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter notre commune au Comité Territorial de l'Énergie de Beauvoir sur Mer,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal est invité à délibérer afin de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune au Comité Territorial de l'Énergie de Beauvoir sur Mer,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide à la majorité des voix exprimées (... Oui, ... Non, ... Abstention), que la commune de Beauvoir sur Mer sera représentée au Comité Territorial de l'Énergie de Beauvoir sur Mer de la manière suivante :

Délégués titulaires :

Premier : Nom : ANDRE Prénom : Peter
Qualité : Adjoint au Maire

Deuxième : Nom : ROUSSEAU Prénom : Yves
Qualité : Conseiller Municipal

Délégués suppléants :

Premier : Nom : TESSON Prénom : Denis
Qualité : Adjoint au Maire

Deuxième : Nom : BAUD Prénom : Michel
Qualité : Conseiller Municipal

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

05/11 – SyDEV – Travaux de maintenance de l'éclairage public

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a demandé la réalisation de travaux de maintenance de l'éclairage public.

Afin d'engager la réalisation des travaux et d'en assurer le financement, il est nécessaire de signer une convention entre le Sydev et la commune.

Par cette convention, le SyDEV s'engage à effectuer une prestation minimum de base (visites d'entretien et remplacement des lampes), une prestation optionnelle (visite de maintenance supplémentaire) et une prestation dépannage.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter la convention n°2011.MEP.0002 relative aux modalités techniques et financières de réalisation de la maintenance de l'éclairage public pour l'année 2011 établissant une participation de la commune à hauteur de 10.218,50 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la convention SyDEV n°2011.MEP.0002 relative aux modalités techniques et financières de réalisation de la maintenance de l'éclairage public

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver la convention n°2011.MEP.0002 relative aux modalités techniques et financières de réalisation de la maintenance de l'éclairage public pour l'année 2011 établissant une participation de la commune à hauteur de 10.218,50 €

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée des prochaines dates à retenir

Rendez-vous : 7 février Débat d'Orientation Budgétaire, 7 mars commission finances, 21 mars vote du budget

Elections cantonales : 20 et 27 mars : il faudra que chaque conseiller réserve ces 2 journées

Tour de France : Mise en place d'une commission de travail pour préparer les activités du 2 juillet 2011

- Denis TESSON
- Monique MANDIN
- Martine BATARD
- Anne-Marie LEROY
- Yannick GILBERT
- Patrick PAGEAUD
- Virginie BICHON
- Sophie BRIEE
- Fabrice PADIOLLEAU
- Michel BAUD

Saisonniers Pompier

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2010 la commune avait recruté 3 saisonniers pour être pompier pendant la saison. En 2011, il serait possible d'en recruter 4

Saisonnier Police Municipale

Monsieur le Maire propose de prévoir le recrutement d'un ASVP sur une saison plus longue que d'habitude. Il est proposé un recrutement du 1^{er} mai au 30 septembre

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises par le Maire prises en vertu des délégations confiées par le Conseil Municipal :

N°	DATE	OBJET
70DCMM	06/12/2010	portant emprunt de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan
71DCMM	07/12/2010	portant renonciation au droit de préemption urbain sur la propriété de Monsieur et Madame FLOURIOT Pascal, 59 Bis Rue du Cornoir (AI n°180-184-216-218)
72DCMM	07/12/2010	portant renonciation au droit de préemption urbain sur la propriété de la SCI Harmonie , 4 Rue du Cherche Midi (AH n°249)
1DCMM	10/01/2011	portant renonciation au Droit de Préemption Urbain sur la propriété de Monsieur VIAUD Paul, 4 Grande Rue (AH n°237)
2DCMM	10/01/2011	portant renonciation au Droit de Préemption Urbain sur la propriété de Monsieur DORE Gustave, Le Fief du Puits Neuf (AX n°210-218-224)
3DCMM	10/01/2011	portant renonciation au Droit de Préemption Urbain sur la propriété de Mademoiselle BONENFANT Béatrice, 50 Rue du Chêne Vert (AH n°74)
4DCMM	10/01/2011	portant renonciation au Droit de Préemption Urbain de la propriété de Monsieur BONTEMPS, 1 Rue du Gois (BA n°199)
5DCMM	10/01/2011	portant renonciation au Droit de Préemption Urbain de la propriété de Monsieur le Directeur de la SARL MAS TERRE, 20 Chemin de la Grande Filée (AS n°331-340)

Remerciements

- de la part de Mme DELAVAUD Lucienne à l'occasion du décès de son époux André DELAVAUD
- de la famille THIBAUD Jean-Luc et Nicole à l'occasion du décès de Mme THIBAUD Anne-Marie
- de la part de Mme ROUSSEAU pour les marques de sympathie témoignées à M. Julien ROUSSEAU
- de la part de Denis et Marie-Flore TESSON à l'occasion du décès de Monsieur TESSON Daniel

Stationnement sur les trottoirs

Anne-Marie LEROY souligne qu'un nouvel arrivant s'interroge sur la présence régulière du stationnement de véhicules sur les trottoirs.

Eglise

Patrick PAGEAUD souligne que les portes de l'église se dégradent. Ils serait utile de prévoir une remise en état prochaine afin de les préserver.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00

Le Maire
Christian THIBAUD

Le Secrétaire de séance
Fabrice PADIOLLEAU